

L'Organisation des Nations-Unies se penche sérieusement sur les mystères du phénomène O.V.N.I.

Les grands de ce monde ne restent pas insensibles au phénomène des O.V.N.I.

On se souvient qu'il y a quelques mois, un vaisseau spatial américain a quitté la terre à destination de... l'infini, emportant à son bord différents messages et notamment un, émanant du président Jimmy Carter, chef d'Etat des Etats-Unis et un du secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim.

L'un et l'autre s'adressaient à d'éventuels extra-terrestres qui pourraient, un jour ou l'autre... s'approcher de l'engin et l'ouvrir.

Ce n'est pas tout, le 30 novembre 1977, au cours de l'assemblée générale de la 32^e session, un projet de résolution a été déposé, à Grenade dont le titre est le suivant : « Création d'un organisme ou d'un département de l'Organisation des Nations Unies chargé d'entreprendre et de coordonner des recherches sur les O.V.N.I. et les phénomènes connexes et de diffuser les résultats obtenus ».

Ayant envisagé le sujet intitulé « Création d'un organisme ou d'un département de l'Organisation des Nations Unies chargé d'entreprendre et de coordonner des connexes et de diffuser les résultats obtenus ».

Désirant encourager une plus large coopération internationale dans la coordination, l'évaluation et la diffusion des données sur tous les aspects du phénomène OVNI au bénéfice de toute l'humanité.

Remarquable que le phénomène OVNI n'a pas seulement rapport avec un pays ou une partie de la Terre, mais est un phénomène mondial d'un intérêt significatif pour toute l'humanité.

Attentive au fait qu'il existe, chez les peuples du monde entier, une prise de conscience croissante du phénomène O.V.N.I.

Reconnaissant que des pays particuliers entreprennent par eux-mêmes, ou manifestent un intérêt particulier, aux recherches sur le phénomène OVNI et à ses implications pour l'humanité.

Consciente que les efforts tentés pour examiner et comprendre le phénomène OVNI pourraient avoir une influence profonde sur l'homme.

Prenant note de la déclaration sur ce sujet faite par le représentant de la Grenade à la 35^e réunion du comité politique spécial de la 32^e session de l'assemblée le 28 novembre 1977.

Demande au secrétaire général de prendre en considération l'étendue et les différents aspects de ce sujet et d'entreprendre, pour examen ultérieur par la 33^e session de l'assemblée générale, un exposé sur le phénomène OVNI qui comprendrait :

a) L'histoire récente et l'évolution actuelle du phénomène OVNI.

b) Les résultats des études, et toute documentation et autres données concernant le sujet qui puissent être fournies par des rapports de gouvernements d'états-membres, par le comité sur l'utilisation pacifique de l'Espace, par l'Organisation Educationnelle, scientifique et culturelle des Nations Unies, par l'Organisation mondiale de la santé, par l'Agence Internationale de l'Energie atomique, par le Programme pour l'environnement des Nations Unies, par le comité sur la science et la technologie et par tous

UNITED NATIONS
GENERAL
ASSEMBLY



TRUMP
LIMITED

A/SPC/32/L.20
30 November 1977

ORIGINAL: ENGLISH

Thirty-second session
SPECIAL POLITICAL COMMITTEE
Agenda item 123

ESTABLISHMENT OF AN AGENCY OR A DEPARTMENT OF THE UNITED NATIONS FOR UNDERTAKING, CO-ORDINATING AND DISSEMINATING THE RESULTS OF RESEARCH INTO UNIDENTIFIED FLYING OBJECTS AND RELATED PHENOMENA

Grenada: draft resolution

The General Assembly,

Having considered the item entitled "Establishment of an agency or department of the United Nations for undertaking, co-ordinating and disseminating the results of research into Unidentified Flying Objects (UFOs) and related phenomena",

Desiring to foster greater international co-operation in the co-ordination, evaluation and dissemination of data on all aspects of the UFO phenomenon for the benefit of all mankind,

Noting that the UFO phenomenon is not related just to one country or one part of the earth, but is a world-wide phenomenon with significant interest for all mankind,

Mindful that there is a growing awareness of the UFO phenomenon by peoples throughout the world,

Recognizing that individual countries are undertaking on their own or are taking individual interest in research into the UFO phenomenon and its implications for mankind,

Conscious that the efforts to investigate and understand the UFO phenomenon could have a profound effect on man,

Taking note of the statement on this item made by the representative of Grenada at the 35th meeting of the Special Political Committee of the thirty-second session of the Assembly on 28 November 1977,

77-25247

tes des Nations Unies, les organismes spécialisés et autres corps intergouvernementaux qui ont traité à ce sujet, et les accords internationaux existant, concernant un contact et une communication possibles avec des êtres extra-terrestres.

d) Un compte-rendu des aspects scientifiques technologiques, économiques, légaux, politiques, et autres du sujet.

e) Une analyse des avantages inconvénients, et dangers que l'humanité pourrait rencontrer au cas où un contact, sous quelque forme que ce soit, serait établi avec une vie extra-terrestre.

f) Une indication concernant les moyens pratiques de promouvoir une coopération internationale afin d'aider au progrès de la recherche

sur les OVNI et sur un contact possible avec une vie intelligente, comme envisagé dans le titre du sujet.

Demande ensuite au secrétaire général de transmettre le texte de la présente résolution aux Gouvernements de tous les états-membres.

Décide d'inclure, dans l'agenda, de la 33^e session de l'assemblée générale, le sujet intitulé : rapport du secrétaire général sur l'état actuel de la recherche sur les objets volants non identifiés et les phénomènes y relatifs.

■ Notre photo. — Photocope de document original en anglais, traduit par M. Henry Durrant, Paris, aimablement communiqué par le groupe Véronica.

Le courrier des lecteurs

Nous avons reçu une lettre d'un lecteur vaissonnais qui désire conserver l'anonymat.

Dans cette lettre dont nous le remercions, il propose une explication, à défaut d'autre, au phénomène observé en novembre dernier par deux Vaissonnais.

« En ce qui concerne l'observation d'une lune immobile, je pense qu'il s'agit du résultat d'une phase de la lune qui se manifeste ainsi toutes les quatre semaines : la nouvelle lune.

« A ce moment-là, l'ombre de la terre recouvre presque complètement la surface de la lune, ne laissant sur un côté qu'un léger petit croissant de lune ou lumière qui ira en s'agrandissant, chaque jour, pour former le premier quartier, etc... et réapparaîtra 28 jours après.

« J'ai observé moi-même ce phénomène les 8 et 9 janvier dernier vers 18 h 45 et cela donne bien cette impression.

« Je pense que ce raisonnement s'avérera juste. Je vous prie